



Médiation pénale non respectée

Par **sicent**, le **18/08/2021** à **15:21**

Bonjour,

J'ai porté plainte contre mon entrepreneur pour abus de confiance, il a encaissé mon argent n' a pas ou peu fait de travaux, ne venait pas souvent chez moi et du fait n'avancait pas, j'ai dû me séparer de lui a cause de sa lenteur et ce apres lui avoir rappelé a plusieurs reprise, les impératifs de temps.

Il ne m'a pas rendu le trop perçu, malgré la convocation chez les gendarmes et la relance de mon association de consommateurs.

Les gendarmes ont fini par perdre patience et écrire au parquet, on nous a orienté vers une médiation pénale.

Nous avons trouvé un accord, le suivi a été fait durant les 6 premiers mois mais il ne peut aller plus loin, il payait mais il fallait que la médiatrice soit toujours derrière lui a le relancer (seul le 1er mois et le 6 eme ont été payé a la somme prévue pas les autres et surtout ils ont été payé en espèces car compte pro bloqué et il n'a pas fourni ses comptes perso).

Ce mois ci il n'y a pas eu de versement d'argent, la médiatrice m'avait prévenu qu'elle craignait que ca se passe une fois qu'il n'y aurai plus de suivi.

Je vais envoyé un courrier en recommandé au procureur pour que celle ci agisse mais on m'a aussi prévenu qu'au vue de la somme engagée il se pourrait qu'elle classe sans suite.

Quelles sont mes autres recours ?

Je vous remercie